



PRÉFECTURE DE LA VIENNE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION  
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES  
Bureau de la Réglementation et des Elections

Affaire suivie par : Muriel FEUGEAS  
Téléphone : 05.49.55.70.88  
Télécopie : 05.49.52.29.25

**ARRETE N° 2009.DRLP/B1.436**

En date du 26 NOV. 2009

**Fixant la liste des personnes habilitées  
dans le département de la Vienne  
à dispenser la formation  
des propriétaires ou détenteurs de  
chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories**

Le Préfet de la Région Poitou Charentes  
Préfet de la Vienne  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**VU** le code rural,

**VU** la loi n° 2008.582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

**VU** le décret n° 2009.376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L 211.13.1 du code rural et au contenu de la formation ;

**VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211.13.1 du code rural,

**VU** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L 211.13.1 du code rural,

**VU** la circulaire du 23 juin 2009 du Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales et du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche,

**VU** les dossiers déposés et les habilitations établies,

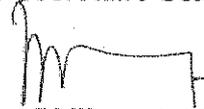
**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne,

**ARRETE :**

**Article 1er :** La liste des personnes habilitées dans le département de la Vienne à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories est fixée comme suit :

**Article 2 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis aux maires du département pour mise à disposition du public, au Directeur Départemental de la Sécurité Publique, au Lieutenant Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de la Vienne et au Directeur départemental des Services Vétérinaires de la Vienne.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire **Général**



Jean **Philippe** SETBON

NOM	PRENOM	ADRESSE PROFESSIONNELLE	COORDONNEES TELEPHONIQUES	DIPLOME OU QUALIFICATION PROFESSIONNELLE	LIEUX DE DELIVRANCE DES FORMATIONS
COUCHE	Guy	Les Chevreaux 86250 LA CHAPELLE BATON	0549879767 0630083033	Certificat de capacité depuis plus de 2 ans	Formation théorique : Salles communales de la Chapelle Baton et de Charroux  Formation pratique : Les Chevreaux 86250 LA CHAPELLE BATON
GATTO	Richard	Rue du Bois Thévenault 86530 NAINTRÉ	0549901998 0549203873	Certificat de capacité depuis plus de 2 ans	Formation théorique : Salle communale de Naintré  Formation pratique : Rue du Bois Thévenault 86530 NAINTRÉ
MAQUIN	Roger	56 Rue de la Vincenderie 86180 BUXEROLLES	0681799581 0626860408	Certificat de capacité depuis plus de 2 ans	Formation théorique Salles communales de Buxerolles ou Salle de l'Association des Petits Crocs 36/38 Rue Voie Romaine à Buxerolles  Formation pratique 36/38 Rue Voie Romaine à Buxerolles
MARTIN	Didier	4 Rue de la Gartempe 86500 JOUHET	0549830326	Certificat de capacité depuis plus de 2 ans	Formation théorique : Salle communale de Jouhet  Formation pratique 4 Rue de la Gartempe à Jouhet

SOUSSAINTJEAN	Richard	3 Rue Saint Gervais 86000 POITIERS	0549501134 0683782622	Certificat de capacité depuis plus de 2 ans	Formation théorique : Salle communale de Vouneuil sous Biard  Formation pratique : Route de Chaumont à Fontaine le Comte
---------------	---------	---------------------------------------	--------------------------	--	--